

flashactu

18.10.2016

L'Accord cadre PNC est signé

"L'Accord cadre PNC" a été signé avec les trois organisations syndicales représentatives du PNC.

Cette signature permet de prolonger les accords PNC actuels jusqu'au 28 février 2017, permettant ainsi d'éclairer la négociation à venir avec les orientations du projet "Trust Together, qui sera présenté par Jean Marc JANAILLAC, Président d'Air France-KLM au CCE le 3 novembre prochain.

Ces négociations commenceront dans les prochaines semaines et s'inscriront dans la méthodologie définie par cet accord cadre. Celui-ci contient également des mesures positives applicables à compter du 1er novembre.

La signature de cet accord cadre montre qu'un dialogue social constructif et responsable est possible dans notre entreprise. Il faudra continuer, dans les prochains mois et d'ici la fin février 2017, à négocier dans ce même état d'esprit constructif. C'est la seule façon de parvenir à des compromis utiles aux PNC comme à toute l'entreprise.

